****** ***** *****

COMMISSION EUROPÉENNE

DG EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement

Dialogue social, relations industrielles

DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL HORECA

Réunion plénière

15 juin 2009

Synthèse des décisions prises

Liste des participants:

Pour l'EFFAT:

Harald Wiedenhofer Kerstin Howald

Rudolf Komaromy

Aage Jensen

Zsofia Sütö

Zsolt Horvath

Pál Kovács

Emilio Fargnoli

The Line 1 anglion

Tito Livio Mongell

Gabriele Guglielmi

Gabriele Fiorino

Emilio Ferrero López

Fernando Medina

Josef Bugeja

Kevin Camilleri

Sirpa Leppakangas

Christian Juyaux

Doudou Konate

Michel Légalité

Pour l'HOTREC:

Marguerite Sequaris

Martin Couchman

Alessandro Nucara

Jostein Hansen

Jostem Hansen

István Kovács

Ferenc Kiss

Lajos Bököcz

Szabina Szikora

Edina Törö

Aki Raudas

Dominque Teissèdre

Alexia Bonnot

Kent Nyström

Susanne Svärd Elfström

Emilio Gallego Zuazo

Isabel Sobrino Maté

Invités:

Monica Basile, Associazione Albergatori Trentini, Federalberghi

Barbara Maffei, Club Qualità Parco

Pernille Lehm, NP Hotels

Pour la Commission:

Elisabeth Aufheimer, DG EMPL (présidente)

Renate Penitz, DG ENTR

Ursula Scheuer, DG EMPL

La présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants. L'ordre du jour est présenté et inclut les modifications suivantes: le point 5 est placé avant le point 3 et le point 6 est placé avant le point 4.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Approbation du compte rendu de la dernière réunion plénière (2 décembre 2008)

Le compte rendu est approuvé.

5. Responsabilité sociale des entreprises

- Bonne pratique: exposés sur deux pratiques relatives à la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur de l'hôtellerie
 - Italie
 - Danemark

M^{mes} Monica Basile et Barbara Maffei présentent le Club Qualità Parco (province de Trente), un projet de certification environnementale/commerciale à l'échelle locale.

La présentation peut être téléchargée en cliquant sur le lien suivant:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/horeca/2009/20091 506_plenartagung/20090615_presentation/_EN_1.0_&a=d.

M. Couchman (HOTREC) insiste sur le fait que ce projet offre aux plus petits opérateurs une occasion de travailler ensemble. Les questions environnementales doivent être prises au sérieux et il convient de promouvoir les parcs nationaux en tant que nouveaux facteurs touristiques. En réponse à la question de M. Wiedenhofer (EFFAT) de savoir si les aspects sociaux et liés à l'emploi entrent dans le processus de certification de la durabilité, M. Nucara (HOTREC) souligne que les normes sociales sont également prises en compte, que tous les employeurs de la région sont affiliés à des organisations patronales et que les conventions collectives signées avec les syndicats italiens sont respectées.

M^{me} Permille Lehm présente les initiatives relatives à la responsabilité sociale des entreprises dans la chaîne NP Hotels au Danemark.

La présentation peut être téléchargée en cliquant sur le lien suivant:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/horeca/2009/20091 506_plenartagung/20090615_presentation_1/_EN_1.0_&a=d.

En réponse aux questions soulevées par M. Jensen (EFFAT), M^{me} Lehm explique qu'en cas d'externalisation, la chaîne NP Hotels a une certaine influence pour garantir le maintien des conditions de travail dont bénéficiait le personnel lorsqu'il était salarié par NP Hotels. S'agissant des travailleurs âgés, la philosophie de la chaîne consiste à les maintenir à leur poste s'ils le souhaitent, ce qui permet de disposer d'un personnel hétérogène composé aussi bien de jeunes travailleurs que de travailleurs âgés.

3. Passeport de qualifications et de compétences

- Demande de financement du projet «Vers la mise en œuvre du passeport européen des qualifications et des compétences (PQC) dans le secteur de l'hôtellerie» état d'avancement
 - Lancement d'un appel d'offres
 - Autres actions

- o Phase préparatoire (1^{er} juin 2009 15 avril 2010)
- o Phase de suivi (19 avril 1^{er} juin 2010)

M^{me} Howald (EFFAT) expose la situation actuelle et informe les participants que le projet EFFAT/HOTREC «Vers la mise en œuvre du passeport européen des qualifications et des compétences (PQC) dans le secteur de l'hôtellerie» a été approuvé par la Commission européenne.

Pour ce qui est des prochaines étapes, M^{me} Howald explique que l'appel d'offres officiel a été lancé le 12 juin 2009. Les documents relatifs à l'appel d'offres ont été envoyés aux soumissionnaires potentiels par courrier électronique ou par recommandé.

Concernant la phase d'expérimentation, M^{me} Howald indique qu'en date du 3 juin 2009, l'EFFAT et l'HOTREC ont adressé une lettre commune aux syndicats et aux associations professionnelles nationaux de Hongrie, d'Irlande, d'Italie, de Malte et d'Espagne les invitant à confirmer leur intérêt à participer conjointement à la phase d'expérimentation. Les partenaires sociaux irlandais, maltais et italiens ont d'ores et déjà fait part de leur volonté de participer à cette première phase. Les réponses de l'Espagne et de la Hongrie sont attendues.

Le comité de pilotage du projet se réunira le 30 juin en vue d'évaluer les offres et de sélectionner l'expert extérieur.

Une conférence se tiendra en avril 2010. Le projet doit être finalisé d'ici juin 2010.

M^{me} Aufheimer (Commission européenne) fait rapport d'une éventuelle coopération entre EURES et le comité du dialogue social sectoriel en matière agricole afin de définir une nouvelle taxonomie, qui pourrait déboucher sur l'intégration au portail EURES de l'AGRIPASS. À plus ou moins court terme, cette initiative aura également des répercussions sur les PQC des autres comités, tels que l'HORECA.

4. Travail non déclaré/travail illégal

- Liens entre les taux de TVA/les cotisations à la sécurité sociale et le travail non déclaré

M^{me} Bonnot (HOTREC) fait une présentation sur «La baisse du taux de TVA dans les restaurants français face au problème du travail non déclaré».

La présentation peut être téléchargée en cliquant sur le lien suivant:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/horeca/2009/20091 506_plenartagung/20090615_presentation_3/_EN_1.0_&a=d.

La baisse de la TVA est basée sur «le contrat d'avenir» signé en avril 2009 par le gouvernement français et des associations professionnelles françaises.

Les représentants français de l'EFFAT affirment que les salariés et les employés n'ont jamais été consultés et qu'ils n'ont pas signé le contrat susmentionné.

Au cours de la discussion qui s'ensuit, les deux représentants espagnols de l'EFFAT contestent le lien entre la TVA et le travail non déclaré. D'après les deux représentants syndicaux, la baisse de la TVA n'est pas la solution pour limiter le travail non déclaré/illégal. Ils soulignent qu'il y a lieu de mettre en œuvre d'autres mesures à cette fin.

M. Couchman (HOTREC) fait observer que cette question figurait dans le calendrier du comité sur le dialogue social sectoriel et qu'une déclaration commune relative aux taux réduits de TVA a été signée par les partenaires sociaux il y a quelques années. Il rappelle la corrélation entre la TVA et les cotisations à la sécurité sociale, d'une part, et le travail non

déclaré d'autre part. Il signale que des taux élevés de TVA ne sont pas le seul facteur à l'origine du travail non déclaré/illégal, mais qu'ils ont une incidence sur son ampleur.

Le représentant autrichien de l'EFFAT insiste sur le fait que la principale motivation du recours au travail non déclaré est d'éviter de payer des cotisations de sécurité sociale. En Autriche, il n'observe aucun lien entre la baisse de la TVA et le travail non déclaré.

M. Juyaux (EFFAT) propose d'évaluer les effets de la baisse de la TVA en France sur une année.

M. Wiedenhofer (EFFAT) constate que les partenaires sociaux discutent de la question depuis de nombreuses années. Le débat relatif à la déclaration commune a toujours porté sur les moyens de promouvoir l'emploi. Dans le cas d'initiatives conjointes, les initiatives sont fructueuses si elles sont soutenues par tous. Ce n'est pas le cas en France, où les syndicats ne participent pas au processus.

M^{me} Howald (EFFAT) souligne qu'il existe différentes approches, dans les différents pays, à la question de la lutte contre le travail non déclaré. Elle suggère de dresser un aperçu de la situation actuelle dans les États membres, des effets des différentes mesures, des engagements pris et de la façon dont ils ont été mis en œuvre. Elle propose d'aborder la question lors de la prochaine réunion du comité de pilotage en vue d'élaborer un document conjoint sur le travail non déclaré.

Elle préconise d'utiliser la déclaration de l'EFFAT relative au travail non déclaré comme base des futurs travaux EFFAT/HOTREC sur la question.

Martin Couchman signale qu'une position commune HOTREC/EFFAT sur le travail non déclaré doit trouver le bon équilibre entre les causes du travail non déclaré et les mesures potentielles à prendre.

Il est convenu de poursuivre le travail sur la question du travail non déclaré.

6. Libre circulation des travailleurs

- au sein de l'UE
- en provenance des pays tiers

M^{me} Scheuer (Commission européenne) fait une présentation sur «La libre circulation des travailleurs dans l'Union européenne».

La présentation peut être téléchargée en cliquant sur le lien suivant:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/horeca/2009/20091 506_plenartagung/20090615_presentation_2/_EN__1.0_&a=d.

Les représentants français et espagnols de l'EFFAT s'enquièrent des problèmes relatifs aux régimes de sécurité sociale quant au travail transfrontalier et au détachement des travailleurs. M^{me} Scheuer préconise de mettre les partenaires sociaux en contact avec l'un de ses collègues chargé des questions ayant trait à la sécurité sociale.

En réponse à une question posée par M^{me} Howald (EFFAT), M^{me} Scheuer explique que les données concrètes relatives à la mobilité sont disponibles dans le rapport de la Commission sur les périodes transitoires. La mobilité moyenne est de 2 %: ce taux, qui était en légère augmentation, diminue désormais en raison de la crise.

En ce qui concerne les ressortissants des pays tiers, M^{me} Scheuer indique que la directive «Carte bleue» concernant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié a été adoptée par le Conseil le 25 mai 2009.

Aucun accord n'a été conclu au Conseil sur la directive établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique et d'une série de droits communs pour les ressortissants des pays tiers.

M^{me} Scheuer a informé les participants que la Commission avait prévu de présenter des propositions pour deux nouvelles directives concernant:

- les travailleurs saisonniers;
- les personnes transférées au sein d'une même entreprise.

M. Bugeja (EFFAT) remercie l'HOTREC pour sa contribution importante aux dernières conférences méditerranéennes, ainsi que la Commission pour avoir financé ces projets. Ces conférences offrent une bonne occasion d'approfondir les discussions sur certaines questions. Une 5^e conférence méditerranéenne est désormais prévue. Elle vise à faire la synthèse des résultats des initiatives précédentes. Il invite l'HOTREC à soutenir le projet et à coopérer dans les domaines de la migration, de la mobilité et du travail saisonnier.

7. Comité d'experts sur le détachement des travailleurs

- État d'avancement

L'HOTREC ne voit pas pourquoi le secteur est répertorié comme participant à ce comité. L'EFFAT considère qu'il existe des aspects préoccupants, particulièrement dans le domaine des voyagistes qui déplacent également leurs propres effectifs vers des destinations où ils travaillent également dans l'hébergement et sont chargés de préparer et de servir les repas. C'est pourquoi l'EFFAT a l'intention de continuer à participer au comité d'experts.

Martin Couchman demande à l'EFFAT d'informer l'HOTREC des cas éventuels de travailleurs détachés dans le secteur de la restauration.

L'HOTREC continuera d'assister aux prochaines réunions du comité d'experts sur le détachement des travailleurs.

8. Crise économique: discussion sur les différentes mesures prises au niveau national/régional ainsi qu'au niveau des entreprises

M. Couchman (HOTREC) fait référence à la lettre portant sur une meilleure réglementation, envoyée par le président de l'HOTREC au président de la Commission européenne. La nouvelle communication de la Commission intitulée «Un engagement commun en faveur de l'emploi» sera abordée lors de la prochaine réunion du comité de pilotage prévue le 16 septembre 2009. Les observations sur une réunion consacrée à la crise et à la reprise, tenue à Prague au début du mois, ont été diffusées.

M^{me} Howald (EFFAT) mentionne les discussions sur la crise tenues lors de l'assemblée générale de l'EFFAT organisée en mars, ainsi qu'au cours de la réunion des comités de pilotage du comité sur le dialogue social sectoriel. Elle rappelle qu'il est dans l'intérêt commun des partenaires sociaux de trouver des solutions à la crise, ainsi que des moyens d'y faire face en termes d'emploi. Les meilleures pratiques révèlent que les partenaires sociaux sont parfois capables de trouver des solutions en collaboration avec les gouvernements. Elle cite notamment les meilleures pratiques maltaises et slovènes. Il convient que les partenaires sociaux surveillent la situation et recherchent également des exemples de meilleures pratiques et qu'ils échangent des informations en la matière. Elle propose d'adopter une approche positive en vue de déterminer comment atténuer les effets de la crise sur le secteur et comment utiliser la crise afin de mieux préparer le secteur pour l'avenir.

M. Nyström, président de l'HOTREC, souligne l'importance du dialogue social. Il affirme que les frais de personnel peuvent osciller entre 30 et 40 % et que des montants importants sont consacrés à la formation du personnel. Le licenciement est l'une des dernières mesures auxquelles veulent recourir les employeurs, mais, au vu de la crise internationale, il est indispensable de prendre des mesures. Les entreprises doivent faire des bénéfices pour assurer leur avenir. Dans certains pays, il n'existe aucune règle flexible visant à empêcher les chefs d'entreprises de prendre des mesures concrètes. Il fait part de son étonnement concernant le communiqué de presse de l'EFFAT d'avril 2009.

Les représentants espagnols, italiens et maltais de l'EFFAT déclarent que les gens ne doivent pas être victimes de licenciements sous prétexte de la crise. Le secteur étant mis à mal par des facteurs extérieurs, il convient de recourir aux outils nécessaires pour lutter contre la crise. La sous-traitance et les licenciements ne sont pas une approche appropriée pour faire face à la crise. Le temps de travail flexible et la formation sont, par exemple, des instruments plus adéquats.

M. Wiedenhofer (EFFAT) remercie M. Nyström de participer à la réunion plénière et le félicite pour ses critiques constructives sur le communiqué de presse de l'EFFAT. Il précise que ce communiqué ne visait pas les employeurs de manière générale, mais uniquement les brebis galeuses: un groupe minoritaire qui se sert de la crise comme prétexte. Il rappelle que les employeurs et les syndicats ont un intérêt commun à lutter contre ces brebis galeuses pour instaurer un climat de concurrence loyale dans le secteur. Les partenaires sociaux ont également un intérêt partagé à remédier à la crise. Dans les anciens États membres, les partenaires sociaux peuvent se servir des instruments du marché du travail pour trouver des solutions flexibles en temps de crise, même si ces derniers ne sont pas toujours utilisés de manière optimale, mais, dans la plupart des nouveaux États membres, de tels instruments n'existent pas, ce qui témoigne de la faiblesse du dialogue social. Selon l'approche syndicaliste, les partenaires sociaux ainsi que les agences nationales pour l'emploi doivent travailler ensemble pour éviter les licenciements et la perte de personnel qualifié et utiliser les instruments en vigueur, c'est-à-dire les fonds européens, en vue d'élaborer des mesures de formation pour prévenir les licenciements et trouver une issue à la crise.

9. Développements récents dans le domaine des affaires sociales

M^{me} Aufheimer (Commission européenne) présente brièvement les développements récents dans le domaine des affaires sociales:

- communication sur le dialogue social: son adoption est reportée jusque décembre 2009 probablement;
- directive «Temps de travail»: le Parlement et le Conseil ne sont pas parvenus à trouver un compromis sur trois points capitaux: la clause de non-participation, le temps de garde et la question des contrats multiples. En l'absence d'accord, la directive actuelle reste en vigueur, même si la Commission peut élaborer une nouvelle proposition en partant de zéro. Une nouvelle législation de ce type devrait tenir compte des arrêts de la Cour de justice européenne concernant le temps de garde;
- comités d'entreprise européens: la nouvelle directive a été adoptée. Les États membres disposent d'un délai de deux ans pour transposer la nouvelle législation;
- carte bleue: le Conseil a adopté la «carte bleue européenne». Les détenteurs d'une carte bleue européenne jouiront des mêmes droits que les ressortissants de l'État membre ayant délivré la carte bleue en matière de conditions de travail, de liberté d'association, d'éducation, de formation et de reconnaissance des qualifications, etc.;

• questions ayant trait à la discrimination: la signature officielle de l'accord-cadre sur le congé parental aura lieu le 18 juin 2009.

10. Développements récents dans le domaine du tourisme

M^{me} Penitz (DG ENTR) mentionne les initiatives de la DG ENTR en matière de tourisme:

L'unité Tourisme a entamé la mise en œuvre de la nouvelle action préparatoire sur le tourisme social intitulée «Calypso». Cette action vise à répertorier les bonnes pratiques principales comme moyens d'encourager l'activité touristique pendant les saisons creuses, créant ainsi des possibilités d'emploi pendant les périodes où la demande en termes de tourisme est généralement faible. Un appel d'offres a été lancé en vue d'élaborer une étude exhaustive qui permettrait de proposer un mécanisme qui tienne compte de l'existence de groupes-cibles spécifiques (les citoyens seniors, les jeunes, les handicapés et les familles confrontées à des circonstances sociales difficiles). Cette étude sera lancée à l'automne 2009 et les premiers résultats seront disponibles d'ici au printemps 2010.

Pour ce qui est de l'étude sur la compétitivité de l'industrie du tourisme dans l'UE, deux enquêtes ont été réalisées:

- une enquête Flash-Eurobaromètre (en février 2009):

http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemshortdetail.cfm?item_id =3079&tpa_id =136 &lang =fr;

- une enquête portant sur l'offre en matière de tourisme dans les PME (à l'aide de l'outil de consultation interne de la Commission au sein du réseau de soutien européen aux entreprises).

Les documents peuvent être téléchargés en cliquant sur les liens suivants:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/horeca/2009/20091 506 plenartagung/20090615 accommodation/ EN 1.0 &a=d;

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/horeca/2009/20091 506_plenartagung/20090615_gastronomy/_EN_1.0_&a=d;

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/horeca/2009/20091 506_plenartagung/20090615_results/_EN__1.0_&a=d.

En juin, le rapport intermédiaire de cette étude, à laquelle le groupe «Durabilité du tourisme» a participé, a été présenté. Tous les résultats de ladite étude seront disponibles d'ici septembre 2009.

Le forum européen du tourisme 2009 se tiendra à Bruxelles le 9 octobre et sera axé sur le thème de la crise économique. Concernant cet événement, l'unité Tourisme envisage actuellement de lancer une autre enquête Eurobaromètre à plus petite échelle.

S'agissant du projet Calpyso, M. Gallego Zuazo (HOTREC) rappelle qu'il est nécessaire de veiller à ce que les PME bénéficient autant que possible de tels projets.

11. Divers: -

12. Prochaines réunions en 2009

30 juin 2009 (à confirmer)
 Réunion spéciale du Comité de pilotage du DSS (évaluation des offres)
 16 septembre 2009
 Comité de pilotage du DSS

13 novembre 2009 Comité de pilotage du DSS 1^{er} décembre 2009 Réunion plénière du DSS

Réunions du forum de liaison

25 juin 2009 Forum de liaison (de 10 à 13 heures) 21 septembre 2009 Forum de liaison (de 14 à 17 heures) 7 décembre 2009 Forum de liaison (de 14 à 17 heures)

Réunions spéciales

22 et 23 juin 2009 Forum Restructurations: «Incidence du changement

climatique sur l'emploi», Bruxelles

2 juillet 2009 Conférence «Lutter contre le stress lié au travail dans

1'UE»

9 octobre 2009 Forum européen du tourisme, Bruxelles